

 <p>UNION DES CUMA PAYS DE LA LOIRE LA PUISSANCE DU GROUPE</p>	DÉMARCHE QUALICERT VIVEA	Page 1 sur 1
	<b>Conditions générales de service</b>	21/06/22
		JA

### Le public

Les formations s'adressent aux agriculteurs et agricultrices, associé(e)s d'exploitations agricoles inscrits à la MSA et aux salariés de cuma et salariés agricoles. Elles peuvent accueillir des salariés d'Organisation Professionnelle Agricole ou d'autres publics mais il convient d'informer préalablement l'organisme de formation afin de définir les modalités financières.

Lorsque des pré-requis (compétence, expérience ...) sont nécessaires, ils sont précisés dans le descriptif de la formation.

### Conditions de réalisation

Les horaires, les dates et lieux de la formation vous sont indiqués à titre indicatif dans le programme des formations. Ils vous sont précisés dans le programme joint à la convocation.

### Inscription

L'inscription est ferme et définitive, et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli (par courrier, par mail, ou google form...). Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle il s'inscrit.

Le stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des informations évoquées par les autres stagiaires. Il entre en formation dans une attitude de respect envers le formateur et les autres stagiaires. Il est prêt à échanger au sein du groupe de formation.

### Annulation de la formation

L'Union des cuma se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant ou pour cas de force majeure. Les inscrits sont informés dans les plus brefs délais et au minimum 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation seront facturés sauf en cas de force majeure.

### Financement

Les formations proposées sont en partie financées par un ou plusieurs financeurs : VIVEA, FEADER et FSE.. La participation des stagiaires tient compte des financements obtenus.

### Conditions financières

Le tarif par stagiaire est défini pour chaque formation. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge du stagiaire.

Les tarifs peuvent être revus selon les financements accordés.

Le stagiaire ressortissant Vivea atteste être à jour de ses cotisations Vivea. Dans le cas contraire, il s'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de sa participation à la formation.

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

### Remarques

Pour tout renseignement complémentaire ou remarque, vous pouvez contacter le service formation par mail : [formation\\_ucpdl@cuma.fr](mailto:formation_ucpdl@cuma.fr)